



## COMPLETA

Le complément judicieux  
de l'assurance de base.

Avantages issus  
du système de  
bonus BENEVITA

# Utile et essentiel. COMPLETA de SWICA.

Les assurances complémentaires COMPLETA TOP et COMPLETA PRAEVENTA vous permettent de combler les lacunes de l'assurance de base obligatoire. Elles vous apportent une couverture étendue et des contributions attrayantes à la promotion de votre santé.

## COMPLETA TOP

- Couverture d'assurance étendue en cas d'urgence en Suisse: frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 20 000 francs; transports d'urgence/transferts avec les prestations de l'assurance de base jusqu'à 20 000 francs par année civile
- Conseil santé dans le monde entier et assistance de personnes
- Couverture d'assurance étendue en cas d'urgence à l'étranger: frais de traitements et de rapatriement médicalement nécessaires entièrement pris en charge, frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 20 000 francs et transports d'urgence jusqu'à 50 000 francs par année civile
- Prestations étendues pour les méthodes thérapeutiques de médecine complémentaire
- Prise en charge des médicaments non remboursés par l'assurance de base (dans le cadre de l'indication), y compris préparations homéopathiques, phytothérapeutiques et anthroposophiques prescrites par un médecin
- Jusqu'à 200 francs pour des lunettes ou des verres de contact par période de trois années civiles
- 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 10 000 francs par année civile pour les corrections orthodontiques jusqu'à 25 ans révolus
- Prestations complémentaires étendues pour aides familiales, moyens auxiliaires médicaux et cures prescrites par un médecin
- **Bon à savoir:** grâce au système de bonus BENEVITA, vous avez la possibilité d'influencer les primes de l'assurance complémentaire COMPLETA TOP par une hygiène de vie active et saine au quotidien.

## COMPLETA PRAEVENTA

- 50 % jusqu'à 500 francs par année civile en matière d'activité physique, d'alimentation et de bien-être (fitness, conseils en diététique, yoga, nombreuses associations sportives, etc.)
- Jusqu'à 200 francs par année civile pour les vaccinations
- Jusqu'à 500 francs par période de trois années civiles pour les bilans de santé visant au dépistage précoce de maladies